

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES 2025

Qu'est-ce que l'index d'égalité professionnelle ?

L'index de l'égalité professionnelle est un outil obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés en France.

Il permet de calculer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et doit être publié chaque année avant le 1er mars.

Cet index mesure de façon objective les écarts salariaux et met en évidence les axes de progression pour corriger ces inégalités.

Comment est calculé l'index d'égalité professionnelle ?

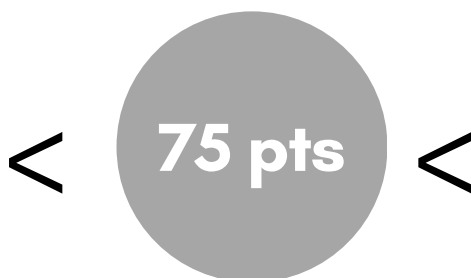
L'index, noté sur 100 points, se calcule à partir de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Comment interpréter le résultat de l'index ?

Fortes disparités salariales

Dans ce cas, les entreprises concernées sont dans l'obligation de mettre en place des mesures de correction pour atteindre au moins 75 points dans un délai de 3 ans.

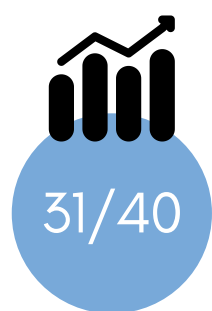


Disparités salariales minimales

L'index d'égalité professionnelle est conforme à la loi. Les pratiques de la société sont donc vertueuses en matière d'égalité salariale entre femmes et hommes.



INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES 2025 MSX France



Ecart de
rémunération
femmes -
hommes



Ecart des
augmentations
individuelles



Ecart de
répartition des
promotions



% de salariées
augmentées
au retour
d'un congé
maternité



Parité parmi
les 10 plus
hautes
rémunérations

2024 86 points → **2025**

Avec une note globale de 86/100, MSX confirme une fois de plus son engagement en faveur de l'égalité professionnelle. En obtenant le score maximal sur les indicateurs d'augmentations et de promotions (20/20 et 15/15), l'entreprise réaffirme sa volonté d'offrir des perspectives de carrière identiques à chacun, sans distinction de genre. Enfin, le résultat de 15/15 concernant le retour de congé maternité souligne l'importance accordée à l'accompagnement des collaboratrices dans leur évolution.

Bien que notre score sur l'écart de rémunération soit de 31/40, nous le percevons non comme une faiblesse, mais comme un levier de progression. MSX s'engage à poursuivre ses efforts à travers des actions concrètes : favoriser la mixité dans les métiers historiquement masculins dès le recrutement et garantir une stricte égalité salariale à l'embauche et lors des évolutions de professionnelles.

MSX se félicite de ses avancées sur l'égalité femmes-hommes, sans pour autant relâcher ses efforts. Pour nous, l'égalité est un engagement de chaque instant. Nous poursuivons notre mobilisation pour atteindre, durablement, une parité et une équité salariale pour l'ensemble de nos collaborateurs.

Laurence Ruelle Hogue
Directrice des Ressources Humaines